

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit en réponse à la question précédente, les deux ministres ont déclaré qu'ils exprimaient une opinion. Le ministre de la Défense nationale a déclaré à l'auditoire:

Je ne vais pas vous dire ce que sera la politique — nous n'en avons pas encore décidé. Si je m'adresse à vous cet après-midi, c'est avec le désir d'encourager la discussion sur des questions de grande importance pour le pays.

Le ministre des Postes a usé d'un langage semblable. Comme nous l'avons déjà dit ici, les deux ministres demandent au peuple canadien de réfléchir sur ces questions. Nous comprenons qu'il s'agit là de questions très importantes et, je le répète, le gouvernement devra définir une politique qui traduira les sentiments du gouvernement, à laquelle tous les ministres souscriront et qu'ils seront alors heureux d'appuyer.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, vu la réponse du premier ministre et le discours du ministre des Postes doublé d'un expert en questions militaires, le premier ministre songe-t-il également à modifier les grandes lignes, énoncées plus tôt, pour permettre aux non-initiés d'établir une distinction entre la dissidence ministérielle et la démocratie de participation?

M. l'Orateur: Je crois que, pour différentes raisons, cette question n'est pas recevable.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à la question qui vient d'être posée, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ce qu'il pense de ces déclarations contradictoires?

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il songerait à ménager bientôt une occasion pour débattre à la Chambre ces questions importantes de la défense, afin que le gouvernement puisse faire des déclarations officielles sur sa politique, du moins pour l'instant?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je pourrais signaler deux choses. La première est que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà indiqué que nous publierions un Livre blanc sur notre politique extérieure, d'où découle notre politique de défense. Je dois également rappeler à l'opposition que la question est présentement déferée à un comité, et nous sommes très désireux d'entendre l'opposition s'exprimer

[L'hon. M. MacLean.]

unanimentement sur la question. Il semble qu'elle ne mène pas d'enquête. Elle connaît la vérité et nous aimerions l'entendre.

Tandis que j'y suis...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le premier ministre veut-il faire une déclaration relative à la question dont la Chambre est saisie? Sauf erreur, il reste encore une question complémentaire. La parole est au député d'Oshawa-Whitby.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Si l'on suit son procédé dialectique de raisonnement marxien, serait-il raisonnable désormais de notre part de conclure que la synthèse du gouvernement consisterait à garder le Canada avec un pied seulement dans l'OTAN?

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. N'estime-t-il pas que ces ballons d'essai sont une source de confusion et de frustration pour nos amis de l'OTAN?

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce serait peut-être le moment que le premier ministre fasse une déclaration sur un autre sujet.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE—LA PRÉSENCE D'OBSERVATEURS DE L'OPPOSITION

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, voici en guise de réponse à la question que le chef du Nouveau parti démocratique a posée vendredi au sujet de la participation d'observateurs à la conférence fédérale-provinciale. J'ai dit que je vérifierais, et je l'ai fait. Voici la situation. Nous aurons le même nombre d'observateurs à la conférence que nous en avions en février l'an dernier, c'est-à-dire 28. Une place sera offerte à chacune des provinces. Il en restera donc 18 pour le gouvernement fédéral. Voici comment nous comptons répartir ces 18 places. Comme l'an dernier, il y aura une place pour chacun des chefs des partis de l'opposition, donc trois. Deux autres seront mises à la disposition des Orateurs des deux Chambres, et une autre sera réservée au leader de l'opposition au Sénat. Il restera alors 12 places, qui seront offertes aux divers partis, plus ou moins selon leur importance à la Chambre des communes. Cela voudrait donc dire six aux libéraux, quatre aux conservateurs, une